

Obligation vaccinal et pass sanitaire :

Compte rendu du CHSCT commun du 26/08/21

Un CHSCT commun a eu lieu ce jour à la Direction Générale ayant comme modalité la mise en œuvre de l'obligation vaccinal et du pass sanitaire loi 2021-1040 du 5 Août 2021, relative à la gestion de la crise sanitaire.

La direction a annoncé qu'elle se conformera aux textes.

Jusqu'au 14/09 : Pass sanitaire obligatoire :

- 2 doses de vaccin ou une dose (**test PCR non demandé au chu, les agents qui ont eu leur 1ere dose sont dans une démarche de vaccination complète**)
- un certificat de rétablissement après contamination du Covid ou un certificat de contre-indication au vaccin .Ce certificat est attribué par la CPAM qui octroie un QRCode.
- Le contrôle du pass sanitaire concerne tous les agents hospitaliers sans exception (médicaux, paramédicaux, administratifs, ouvriers).

Si vous avez scanné votre pass sanitaire sur votre espace RH, celui-ci après vérification et validation **est détruit dans les 24 H**. Les agents rencontrant des difficultés pour fournir leur pass sanitaire sur leur espace RH peuvent le présenter sous format papier à la DRH.

- Pour ceux qui n'ont pas fournis ce document, la DRH va leur envoyer un courrier informant de l'obligation de vaccination et des risques encourus en cas de refus à partir de cette semaine.

Du 15/09 jusqu'au 15/10 : Obligation vaccinal, sont requis :

- 2 doses de vaccins ou une dose ou un certificat de rétablissement (après contamination au Covid) ou un certificat de contre-indication au vaccin.
- Aucun agent ne pourra s'y soustraire sous peine d'être suspendu à compter du 15 Septembre **si la 1ere vaccination n'a pas été effectuée**.

À partir du 15/10 :

- Le schéma vaccinal de chaque agent devra être complet (deux doses de vaccin) ou, à défaut, un certificat de conformité réglementaire sera exigé (certificat de contre-indication à la vaccination ou certificat de rétablissement)
- les agents ne remplissant pas les conditions s'exposent à une décision de suspension (pas de rémunération).

Infos :

- La DRH est en cours de recensement des agents vaccinés au CHU.

Au 26/08/21 au **CHU 63 % des agents** ont un statut vaccinal partiel ou complet ayant déposé leur pass sanitaire sur l'espace RH. **Même les agents n'ayant eu que la 1ere vaccination peuvent le déposer sur leur espace RH.**

- Le cout du contrôle des pass sanitaires aux entrées des établissements, par les sociétés privées s'élève :

- du 09 au 31 Aout : 51356.85 €

**- du 1 au 30 Septembre (incluant le bâtiment d'odontologie à compter du 6/09):
72639.02 €.**

Ce financement est pour l'instant à la charge du CHU et n'a aucune compensation.
Si ce dispositif est maintenu jusqu'à la mi-novembre cela représente **230 000 € soit
5 postes d'IDE...**

- Pour rappel, le centre de vaccination de GM est ouvert à tous les agents sans rendez-vous.

- **Pour les CDD**, si l'agent est suspendu et que la fin du contrat intervient pendant la suspension, le contrat ne sera pas renouvelé.

La CGT a demandé que les agents qui ne répondraient au pass sanitaire soient réorientés dans des services hors contact avec le public. Réponse du DG : étudié au cas par cas.

C'est une société injuste qu'ils sont en train de préparer c'est une société de classe c'est une société liberticide, une société de contrôle, ils font en sorte que les salariés soient la variable d'ajustement. Les personnels sont stigmatisés par ce gouvernement, qui les transforme de victime, en coupable.

Parmi ceux qui aujourd'hui ne veulent pas être vaccinés, pour des raisons qui sont les leurs, il y a aussi ceux qui sont allés au front, à la « **guerre** », alors que ce même gouvernement a été incapable de nous fournir des blouses, des masques, nous a fait travailler positif Covid.

Maintenant il nous menace de suspension, c'est indécent. Que va faire ce Gouvernement quand la situation s'aggravera ?

Il n'y a pas assez de soignants, car ils ont mis l'hôpital public, les EHPAD dans un tel état, qu'aujourd'hui plein de soignants quittent la FPH, qui n'est plus attractive et sont dégoûtés des conditions de travail.

La CGT demande des augmentations de personnels, des moyens, des ouvertures de lits, l'arrêt du management destructeur et une vraie augmentation salariale.

La CGT soutient la vaccination qui a largement fait ses preuves à travers l'histoire, mais nous défendons le libre choix de se vacciner et nous sommes contre le pass sanitaire et contre toutes sanctions.

Dans cette période de crise ou l'implication des hospitaliers est un atout indispensable, pour lutter contre cette pandémie, il est irresponsable et inacceptable d'envisager la suspension de nombreux agents et des rétorsions salariales.

N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants CGT pour des informations complémentaires.

GM/CMP: 51.864 / 51.865 CHU Estaing: 50.400

Hôpital L. Michel: 50.803

cgt@chuclermontferrand.fr



CGT
CHU Clermont-Ferrand